

**CONSEIL COMMUNAL
AUBONNE**

Séance du mardi 25 mars 2014

20h15

<u>Président</u>	M. Charles Gabella
<u>Secrétaire</u>	Mme Rose-Marie Regidor
<u>Scrutatrices</u>	Mme Catherine Milhaud Mme Evelyne Lenoble

44 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents :

MM. Nicolas Rosat, Jean-Daniel Aubert, Serge Thorimbert, Alexandre Liardet, Patrick Schneiter, Thierry Bertinotti, Patrick Berger, Vladimir Mange, Alain Biedermann, Sébastien Nyitrai, Romain Perrenoud.

Se sont fait excuser :

MM. Nicolas Rosat, Jean-Daniel Aubert, Serge Thorimbert, Alexandre Liardet, Thierry Bertinotti, Patrick Berger, Vladimir Mange, Alain Biedermann, Sébastien Nyitrai, Romain Perrenoud.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est adopté à l'unanimité.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 février 2014

Le procès-verbal de la séance du 18 février 2014 est adopté sans modification (3 abstentions).

2. Communications du bureau

Le bureau n'a pas de communication.

3. Rapport de la commission sur le préavis No 1/14 – Régionalisation du tourisme

M. Marcel Schwab donne lecture du rapport de la commission.

En conclusion, la commission relève que la réorganisation du tourisme proposée est une opportunité pour le district de clarifier, coordonner et simplifier les structures actuelles, de renforcer son identité

régionale et d'offrir des perspectives de développement d'une économie locale, notamment dans le tourisme rural.

Seule une démarche commune basée sur une association régionale soutenue par l'ensemble des communes de notre district peut offrir à notre région de réelles perspectives de développement dans le domaine du tourisme.

Il serait souhaitable de développer et soigner l'offre aubonnoise en matière de tourisme sans attendre un point I ou l'ouverture d'un bureau de tourisme. Imaginez une campagne de promotion régionale ou locale sans offre à la hauteur des attentes des visiteurs! Actuellement, il n'y a aucune infrastructure pour les recevoir les week-end et jours fériés, les restaurants étant fermés. Nous encourageons la Municipalité à tout mettre en œuvre pour répondre aux besoins des touristes.

La commission aux Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à adhérer à la nouvelle association régionale touristique du district.

Le président ouvre la discussion.

Mme la Municipale Burnet répond à M. Pascal Lincio que la SDA sera le partenaire idéal de l'office du tourisme et les Fr. 5'000.- qui lui sont versés vont se perpétuer. Le rôle de la SDA est l'animation et celui de l'OT sera de promouvoir cette animation.

Mme Marie-Christine Saxer Studer apprécie le paragraphe dans les conclusions soulignant l'importance d'avoir des infrastructures pour recevoir les visiteurs : des chambres d'hôtel et des restaurants ouverts le week-end. Mme Burnet signale que la Municipalité a peu d'influence et ne peut qu'encourager ces établissements indépendants.

Mme Burnet informe M. Philippe Creteigny que les Fr. 4'428.- alloués au kiosque étaient une rémunération pour la mise à disposition d'une borne Wifi, des renseignements, la distribution de brochures touristiques.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote. Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à la majorité (1 avis contraire).

4. Préavis No 5/14 – Achat du lot de PPE no 1 du bâtiment sis à la place du Marché 15, parcelle RF no 26

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. accorde à la Municipalité un crédit de Fr. 865'000.- pour l'acquisition du lot de PPE du bâtiment sis à la place du Marché 15;
2. autorise la Municipalité à :
 - a) acheter le lot de PPE du bâtiment sis à la place du Marché 15 parcelle n° 26 du cadastre d'Aubonne, d'une surface de 313 m², hors terrasse;

- b) requérir l'inscription au registre foncier d'une servitude personnelle en faveur d'Aubonne la Commune d'usage exclusif de toute la terrasse sur la parcelle n° 25 en faveur du restaurant selon schéma ci-dessus;
- c) effectuer toute démarche et tractation pour cet achat;
- d) prélever ce montant sur le compte de la trésorerie courante ou à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du crédit aux meilleures conditions et dans la limite fixée par le plafond d'emprunt.

Cet objet est du ressort de la commission achat et vente de terrain, dont le président rappelle la composition :

Mme Véronique Bezençon, M. Denis Berger, M. Olivier Burnet, Mme Anne-Marie Piguet, M. Alexandre Liardet + présidente de la commission de gestion, Mme Valérie André. Suppléantes : Mmes Denise Imesch et Catherine Aellen.

Le président rappelle que chacun peut adresser par écrit ses observations à la commission.

M. Thomas Buchanan souhaite que la commission s'inquiète du fait que nous perdons un hôtel, ce qui est en forte contradiction avec la volonté de promouvoir le tourisme.

M. Marc-Henri Vallon prie la commission d'étudier le rachat des chambres.

Mme Marie-Christine Saxer Studer demande si le crédit d'achat est le coût total réel. Elle demande également ce qu'il advient de notre auberge communale actuelle, l'Esplanade.

5. Préavis No 6/14 – Installation du Wifi au Château

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité souligne que l'effort qu'elle a entrepris pour répondre à la demande de la Direction des Ecoles et de la Direction Générale de l'Ecole Obligatoire (DGEO) a été important dans le cadre du site scolaire du Chêne. L'investissement demandé pour le Collège du Château représente une évolution logique dans l'extension du service de mise en place et de gestion de l'infrastructure informatique scolaire qui est sous responsabilité communale.

Ainsi, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés et à signer les contrats de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des projets;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet;
3. accorde à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 74'000.- pour l'installation du Wifi au Château;
4. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve "Parc info, central tél. et site Aubonne.ch".

Cet objet est transmis à une commission de cinq membres désignée par le bureau, soit :

MM. Romain Perrenoud, Michel Favre, Dominique Favre, Philippe Cretegy, Sébastien Hirschi.
Suppléants : MM. Luc Chevalaz, Gottfried Roth.

Le président rappelle que chacun peut adresser par écrit ses observations à la commission.

M. de Mestral informe Mme Marie-Christine Saxer Studer que l'Aula est déjà servi par un Wifi. Il confirme en outre que le Château sera couvert dans son ensemble.

6. Election complémentaire à la commission de gestion

Mme Pauline Rahmani sera absente d'avril à fin juin et ne pourra exercer son mandat au sein de la commission de gestion. Pour la remplacer, M. Mathieu Félix, suppléant, devient membre de la commission et un nouveau suppléant doit être nommé.

La candidature de M. Marc-Henri Vallon est proposée. Ce dernier accepte et est élu à mains levées à l'unanimité.

7. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz signale que les réunions avec la commission consultative du PGA se poursuivent. Actuellement, la Municipalité rédige les réponses aux interventions faites lors de la séance d'information du 6 février; elles figureront sur le site de la Commune dans le courant du printemps. Suite aux nombreuses questions et remarques passionnées soulevées par les deux secteurs Sous le Chêne et Pénesson, la Municipalité a examiné l'aspect juridique de la procédure de vouloir fixer déjà dans le PGA les caractéristiques des possibilités de construction dans ces deux zones, qui seront développées par des plans de quartier ou des plans spéciaux. Le PGA subordonne le caractère constructible de ces secteurs à l'élaboration de plans spéciaux. Le PGA, tel que présenté ce jour, ne rend pas constructibles de facto ces deux secteurs qui seront désormais signalés dans le plan comme zones à développer par plan spécial et restent en zones intermédiaires (agricoles), non constructibles. Le plan de quartier Sous le Chêne sera développé en premier, mais après l'adoption du PGA. La procédure pour une telle mise en place est longue et prendra plusieurs années. Cette démarche officielle de la Municipalité permet de progresser plus facilement et plus sereinement avec le PGA.

M. Crottaz informe par ailleurs que le chantier du Cœur du Chêne va commencer la semaine prochaine, après que les accès auront été sécurisés.

M. le Municipal Eric Muller fait plusieurs communications. La taille des marronniers s'est faite dans d'excellentes conditions, à la satisfaction générale. Le service de la Voirie a entretenu la Piste Vita. Le service des Parcs et Jardins a découvert les massifs; ils ont bien passé l'hiver et les parterres qui ornent les sites de la Commune sont magnifiques. Les travaux de rénovation du site de production horticole ont démarré. La souscription pour les vins de la réserve communale est ouverte jusqu'au début avril et M. Muller encourage les Conseillers à soutenir et faire honneur à une production locale de qualité.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier indique que les travaux de déferrisation ont commencé au réservoir de Montillier. La creuse est terminée, la mise en place des fondations de l'extension du petit réservoir est en cours, l'installation des machineries aura lieu au printemps, pour une mise en service cet automne. M. le Syndic relève l'excellente collaboration de M. Badertscher, propriétaire de la parcelle voisine, et le remercie au nom de la Municipalité.

Concernant la fusion, M. le Syndic rappelle que la commission avait émis le souhait que la Municipalité s'approche des communes de Féchy et d'Allaman. Des contacts sont en cours avec Allaman. Ces deux communes ont envoyé un questionnaire à leurs habitants afin de déterminer leur intérêt à fusionner et avec qui; les dépouillements ne sont pas terminés. M. le Syndic annonce par ailleurs que la commune de Saint-Oyens s'est jointe au groupe "Objectif ensemble" et a déposé le préavis d'intention; il est actuellement examiné par le Conseil général, qui votera en avril.

Les différents groupes de travail appelés à étudier ce projet de fusion devraient être mis en place d'ici le 15 mai; ils seraient formés de 12 membres, dont un représentant de chaque Municipalité et de chaque Conseil, ainsi que de citoyens dont la collaboration sera sollicitée par le biais d'un tout ménage. L'objectif est que les travaux des groupes se terminent à fin juin 2015 pour un vote des Conseils en septembre 2015 afin que, si la décision est positive, la nouvelle commune puisse entrer en fonction le 1^{er} juillet 2016 (ou au 1.1.2017, la loi permettant une prolongation de la mise en fonction de six mois). M. le Syndic et le président invitent chacun à s'engager dans cette démarche.

8. Questions et vœux

Mme Anne-Marie Piguet donne le programme du 8^e festival du film au Rex, intitulé "Regards de voyages" et qui aura lieu du 4 au 6 avril. Le repas du samedi soir sera concocté par les fils de M. Olivier Gétaz.

Mme Marie-Christine Saxer Studer annonce les prochaines représentations de la troupe de la Dentcreuze "King Kong Palace" à l'Esplanade.

M. Pascal Lincio signale que le Lapin de Pâques sera fêté le 12 avril au Chêne, de 10 à 15h.

Mme Anne-Marie Piguet fait remarquer qu'au bout de la rue du Chaffard en direction de Bougy, une cabane de chantier placée au ras de la bordure bouche la vue aux automobilistes. M. le Municipal de Mestral en prend note.

Le président lève la séance à 21h20, après avoir rappelé que la prochaine séance aura lieu le 29 avril 2014.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Charles Gabella

Rose-Marie Regidor